

EXTRAIT DU REGISTRE
DES ARRÊTÉS DU MAIRE

N° 66-10

POLICE

INSTALLATION D'UN PANNEAU
« CEDEZ LE PASSAGE »

Rue des Charmilles
au croisement avec Chemin du
Sautaret

A partir du 1^{er} octobre 2010

Le Maire de la Commune de Saint Georges d'Espéranche,

Vu le Code de la Route ;

Vu le Code de la Voirie Routière ;

Vu le Code Générale des Collectivités Territoriales et notamment les articles
L 2212-1, et L 2213-1 ;

Considérant la dangerosité du carrefour entre la Rue des Charmilles et le Chemin
du Sautaret de St Georges.

ARRÊTE

Article 1

Afin d'assurer la sécurité des usagers un panneau « cédez la passage » sera mis
en place sur la Rue des Charmille à son croisement avec la Chemin du Sautaret.

Article 2

L'installation des panneaux ainsi que le marquage au sol seront réalisés par le
service technique municipal ;

Article 3

Une ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- La Gendarmerie d'Heyrieux,
 - Monsieur l'Agent de Police Municipale,
 - Monsieur le Responsable du service technique municipal,
- qui seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Fait à Saint Georges d'Espéranche, le lundi 27 septembre 2010.

COPIE

Le Maire certifie exécutoire
le présent arrêté

transmis en
sous-Préfecture
le _____

affiché le 28.09.2010

sous sa responsabilité

Le Maire



Camille LASSALLE

